

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 22\_019**

**OBJET : PORTEURS DE PROJETS –  
AVIS DE LA CCCC AU TITRE DE SA  
COMPÉTENCE PETITE ENFANCE**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 9 février 2022

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 29 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS.</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Communauté de communes de piloter sa politique « Petite Enfance & Solidarités », au regard des évolutions de contexte et de circonstances, et pour cela, organiser et ajuster sa gouvernance,

**CONSIDÉRANT** à ce titre le rappel de Madame la Vice-présidente de la Communauté de Communes à l'attention des communes du territoire, d'orienter tout porteur de projet en matière de Petite enfance et Solidarités auprès de Madame la Vice-présidente, qui travaillera avec les membres élus de la Commission, en vue de présenter un avis d'opportunité au Conseil Communautaire,

**CONSIDÉRANT** l'élaboration d'un protocole de définition des avis d'opportunité, validé par la Commission Petite Enfance & Solidarités, en séance du 19 janvier,

**CONSIDÉRANT** la sollicitation du groupe WANOD EXPLORE, pour la création d'une micro-crèche privée sur la Commune de St-Laurent du Pont, et sa demande d'avis,

**CONSIDÉRANT** l'orientation de la commission Petite Enfance & Solidarités, en séance du 19 janvier, favorable à ce projet, sous réserve de la signature d'une convention de coopération avec le futur gestionnaire (jointe en annexe),

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (29 POUR ; 1 ABSTENTION)**

- **VALIDE** l'avis d'opportunité « favorable » comportant la condition de signature de la convention de coopération,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention de coopération

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 16 février 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

